

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 950

AVIS PUBLIC EST DONNÉ par le soussigné, Réal Brassard, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard,

QUE le règlement n° 950 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments, est entré en vigueur à la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Pays-d'en-Haut, le 13 mai 2026, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., A-19.1), selon les étapes d'adoption ci-dessous :

Avis de motion	19 février 2026
Adoption du projet de règlement	19 février 2026
Assemblée de consultation publique	12 mars 2026
Adoption du règlement	19 mars 2026
Certificat de conformité de la MRC et entrée en vigueur du règlement	13 mai 2026

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard ce **20^e jour de mai 2026**.


Réal Brassard,
Directeur général et Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Réal Brassard, Directeur général et Greffier-trésorier certifie sous mon serment d'office avoir affiché et publié l'avis public ci-dessus, le **20 mai 2026**, à chacun des endroits suivants, savoir : à l'Hôtel de Ville de Saint-Adolphe-d'Howard, à l'église de Saint-Adolphe-d'Howard et sur le site internet de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard conformément au règlement no 934 relatif aux modalités de publication des avis publics municipaux.

EN FOI DE QUOI, je donne le certificat de publication, ce **20^e jour de mai 2026**.


Réal Brassard,
Directeur général et Greffier-trésorier